

Assurance Récolte sur pied

Document d'information sur le produit d'assurance

Generali Iard, assureur des garanties d'assurance, Société anonyme au capital de 94 630 300 euros
Entreprise régie par le Code des assurances - 552 062 663 RCS Paris - N° d'identifiant unique ADEME FR232327_01NBYI
Siège social : 89 rue Taitbout - 75009 Paris
Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026



Multirisques Serres

Ce document d'information vous présente un résumé des principales garanties et exclusions du produit et ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation précontractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

L'assurance Multirisques Serres a pour objectif de garantir vos serres (comprenant les structures, les couvertures et la production des plantes situées à l'intérieure des serres) ainsi que les équipements, installations, matériels nécessaires à l'exercice de votre activité.



Qu'est-ce qui est assuré ?

Les plafonds des garanties sont fixés par l'assuré.

LES GARANTIES SYSTÉMATIQUEMENT PRÉVUES

Les dommages aux biens

- ✓ Grêle
- ✓ Tempête
- ✓ Incendie/Vandalisme
- ✓ Catastrophes Naturelles
- ✓ Attentat ou acte de terrorisme

LES GARANTIES OPTIONNELLES

Climatisation (en cas de perte de production résultant de dommages matériels subis par les plantes)



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les risques non situés en France métropolitaine
- ✗ Les cultures non déclarées à l'assurance
- ✗ Les cultures et les biens situés en dehors des serres



Y-a-t-il des exclusions à la couverture ?

LES PRINCIPALES EXCLUSIONS

- ! Les dommages intentionnellement causés par vous ou avec votre complicité
- ! Les dommages causés par la guerre civile ou étrangère
- ! Les dommages corporels
- ! Les dommages immatériels autres que les frais de déblais
- ! Les dommages consécutifs à l'allumage de feu nu sous les serres par vous ou l'un de vos préposés

LES PRINCIPALES RESTRICTIONS

- ! Une somme peut rester à la charge de l'assuré (franchise) à la suite d'un sinistre

Les garanties précédées d'une coche ✓ sont systématiquement prévues au contrat.



Où suis-je couvert(e) ?

- ✓ Les garanties souscrites s'exercent en France métropolitaine.



Quelles sont mes obligations ?

SOUS PEINE DE NULLITÉ DU CONTRAT D'ASSURANCE OU DE NON GARANTIE :

À la souscription du contrat :

- Répondre exactement à l'ensemble des questions et demandes de renseignements de l'assureur, notamment dans le formulaire de déclaration de risque lui permettant d'apprécier les risques qu'il prend en charge.
- Fournir tous documents justificatifs demandés par l'assureur.
- Régler la cotisation (ou fraction de cotisation) indiquée au contrat.

En cours de contrat :

- Déclarer tout évènement modifiant les déclarations faites lors de la souscription et qui aurait pour effet de les rendre inexactes ou caduques.
- Régler la cotisation (ou fraction de cotisation) aux dates indiquées au contrat.

En cas de sinistre :

- Déclarer tout sinistre de nature à mettre en jeu l'une des garanties dans les conditions et délais impartis et joindre tous documents utiles à l'appréciation du sinistre..



Quand et comment effectuer les paiements ?

Les cotisations sont payables d'avance auprès de l'assureur. La cotisation est à payer au plus tard dix jours après la date d'échéance.

Le paiement est effectué par prélèvement automatique.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Les garanties prennent effet à la date indiquée aux Dispositions Particulières.

Déclarer tout sinistre de nature à mettre en jeu l'une des garanties dans les conditions et délais impartis et joindre tous documents utiles à l'appréciation du sinistre.



Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation peut être demandée, dans les cas et conditions prévus au contrat, soit par lettre ou sur support durable, soit par déclaration contre récépissé auprès de l'assureur ou de son représentant, soit, si le contrat a été conclu à distance, suivant le même mode de communication.



Si vous imprimez ce document,
pensez à le trier !